

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 19 août 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

641, rue Alphonse-Desjardins

Demande déposée le 15 juillet 2019 par M. Michel Deslauriers concernant le lot 3 141 516, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 641, rue Alphonse-Desjardins.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre une marge latérale de 1,85 mètres pour une galerie existante en cour latérale gauche, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 2 mètres.

Donné à Magog, le 31 juillet 2019.


M^{re} Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe